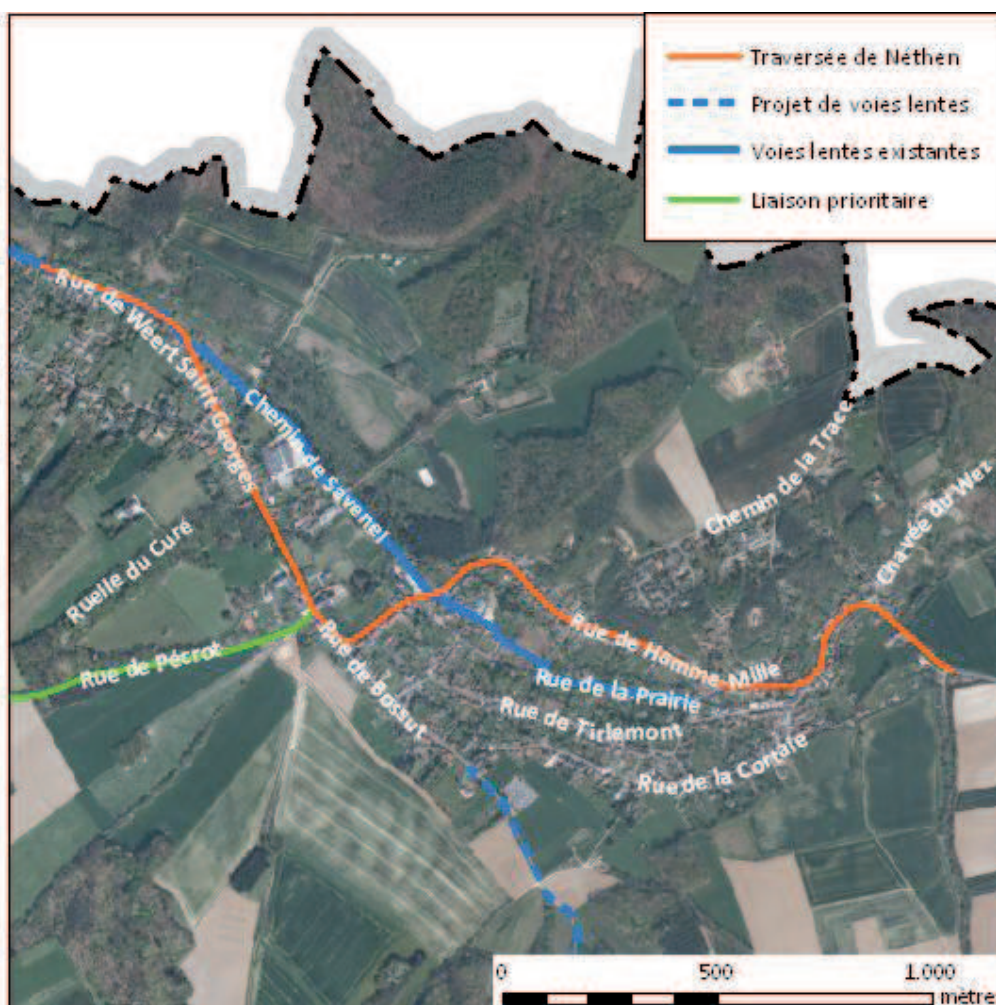




### 1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

Nethen est la deuxième agglomération de la commune, avec plus de 1.700 habitants. Elle est traversée d'Ouest en Est par la rue de Weert Saint-Georges puis le rue de Hamme-Mille, 2 rues assez large et en relativement bon état. Les voitures roulent à une vitesse relativement élevée, malgré qu'elle soit limitée à 50km/h. Nethen fait également l'objet d'un passage important puisque sa traversée permet de rejoindre rapidement, facilement et sur des routes en bon état, la N25 (chaussées de Louvain et de Wavre) et la N91 (chaussée de Namur) en passant par Hamme-Mille.

Les trottoirs sont absents sur quelques tronçons au long de la traversée de Nethen, et de nombreuses voitures sont parkées sur les tronçons existants. Seuls quelques passages pour piétons permettent la traversée sécurisée, et leur manque est criant à certains endroits (arrêts de bus TEC 32 et 204, place de Trémentines, carrefour Rue de Bossut X rue de Hamme-Mille, etc.). Le long d'une partie de la rue Weert Saint-Georges s'étend une piste cyclable récente qui n'est cependant plus en bon état. Elle quitte la rue pour la longer via le chemin de Savenel, croiser la rue de Hamme-Mille et la longer également (voir carte ci-dessous). Le chemin de Savenel est considéré comme une piste cyclable mais n'est que peu utilisé puisqu'il s'agit d'une route en pavés, peu confortable pour les cyclistes. Un premier aménagement pourrait être la création d'une rigole plate pour permettre une réelle utilisation de ce chemin cyclable.



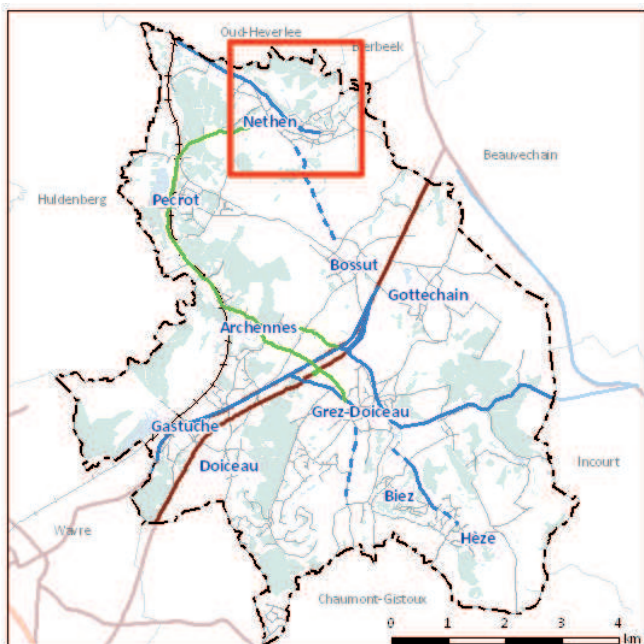
Un aménagement minimum pour sécuriser la traversée de Nethen est la mise en zone 30 du village, la création de trottoirs (tronçons manquants) ou leur réfection (mauvais état et étroitesse), l'aménagement de

la place de Trémentines et de ses alentours, et la diminution du trafic de transit.

Il est également important de sécuriser les carrefours entre la rue de Hamme-Mille et la rue de Pérot, et la rue de Bossut, en y aménageant des traversées piétonnes et des trottoirs plus larges et confortables qu'actuellement. De même, le carrefour avec la rue Joseph Maisin devrait être aménagé pour sécuriser l'accès à la place de Trémentines et à l'école communale. De même, aux arrêts de bus, l'aménagement d'un simple passage zébré sécuriserait déjà fortement les usagers doux. Une réglementation du stationnement semble également indispensable, afin de permettre aux usagers doux de pouvoir bénéficier des aménagements qui leur sont destinés.

Pour une plus grande cohérence avec le réseau de voies lentes, un aménagement cyclable pourrait être aménagé entre la rue de Pérot et le chemin de Savenel, afin de relier la liaison prioritaire au réseau existant.

## 2. LOCALISATION DE L'ACTION :



## 3. ORIGINE DE LA DEMANDE :

- Consultation villageoise
- Groupe de travail (GT Mobilité)
- Administration communale
- CLDR

## 4. CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA CONCRETISATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'action contribue à mettre en oeuvre les défis et les objectifs suivants :

*AXE N°2 : En 2021, Grez-Doiceau connaîtra une plus grande solidarité entre les habitants et les différents villages*

2.1 Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité

*AXE N°4 : En 2021, Grez-Doiceau aura trouvé une meilleure alliance entre les différents modes de transport*

4.1 Proposer des solutions adaptées comme alternatives aux déplacements individuels en voiture

4.2 Favoriser et développer les itinéraires dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes)

**5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :**

Cette fiche est à mettre en lien avec :

CT-02 : Mettre sur place un « contrat de chemins et sentiers »

CT-03 : Elaborer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées

LT-01 : Compléter le réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées

LT-20 : Aménager la place de Trémentines

**6. PRIORITE AU SENS DU PROGRAMME D'ACTION :**

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2012-2014)	(2015-2018)	(2018-2022)

**7. PARTENAIRES POTENTIELS (AUTRES QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE) POUVANT ETRE IDENTIFIES A CE STADE :**

Riverains

Association locales

Ecoles

CLDR

CCATM

Gracq

Provélo

IBSR

SPW-DGO1 (Direction des Déplacements doux et Direction des Routes du Brabant Wallon)

SPW-DGO2 (Direction de la Planification de la mobilité : Crédits d'Impulsion)

SPW-DGO3 (Direction de l'Aménagement foncier rural et Direction du Développement rural)

**8. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DEMARCHE A21L ?**

Environnement	Facilitation et promotion des modes de déplacements non motorisés et donc diminution des émissions de CO <sub>2</sub>
Social	Rencontre et convivialité Amélioration du cadre de vie et de la sécurité
Économique	
Culturel	Sécurisation de l'accès aux différents événements (fêtes de villages, festival,...)